

Il est difficile de trouver un acte officiel attestant de la création du CERAT en 1963. L'événement marquant de cette année 1963 à l'Institut d'études politiques de Grenoble semble d'ailleurs être non pas la création d'un centre de recherche mais l'organisation, les 2, 3 et 4 mai, d'un colloque sur « la planification comme processus de décision ». Les cinq lettres du CERAT n'apparaissent nulle part associées à ce colloque, organisé par l'IEP de Grenoble et la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), et porté par une petite équipe d'enseignants de l'IEP¹. Pourtant, dans la mémoire de Jean-Louis Quermonne, ce colloque de mai 1963 est l'événement qui marque la naissance du CERAT. Interrogé sur les origines et la création du laboratoire, c'est d'abord à ce colloque qu'il pense spontanément, puis aux deux *Cahiers de la FNSP* réalisés par l'équipe de l'IEP de Grenoble, celui qui reprend les débats du colloque ainsi que celui consacré à « [l']administration traditionnelle et [à la] planification régionale ».

Ce colloque et ces publications peuvent en effet être considérés comme « l'acte de naissance intellectuel » d'un Centre de recherche sur l'aménagement du territoire, dans la mesure où ils « installent » à l'IEP de Grenoble des thèmes de réflexion particuliers (la planification, la régionalisation) susceptibles d'orienter des recherches. D'ailleurs, si le sigle du CERAT n'est pas encore visible, l'année 1963 voit effectivement naître un Centre de recherche sur l'aménagement du territoire, centre dont la création avait été évoquée et projetée au cours de l'année 1962 par les instances dirigeantes de l'IEP². Ainsi, à la rentrée 1963, le livret de l'Institut d'études politiques de Grenoble mentionne l'existence de deux centres de recherche : l'un sur la vie politique italienne³ et l'autre sur l'aménagement du territoire. Le Centre de recherches sur l'aménagement du territoire est présenté comme une preuve de la « spécialisation adoptée par l'Institut d'études politiques de Grenoble en faveur des sciences administratives ». Son directeur officiel est alors Charles Roig, maître-assistant en droit, dont la mémoire est évoquée dans ce chapitre par Jean-Louis Quermonne (qui le présente comme le co-fondateur du CERAT) ainsi que par Pierre Kukawka et Maurice Croisat. Ce dernier, alors jeune diplômé, assiste Charles Roig, tandis que les collaborateurs du centre sont Jean-Louis Quermonne, qui en deviendra rapidement directeur, Pierre Préau, maître-assistant de géographie, et Pierre Bolle, assistant d'histoire, qui témoigne lui aussi des débuts du CERAT dans ce chapitre. Outre la valorisation du colloque de mai 1963, le centre affiche à son programme pour l'année 1963/1964 une recherche collective sur les aspects administratifs de la régionalisation du Plan, en collaboration avec la Fondation nationale des sciences politiques. En plus du soutien de la FNSP, le centre de recherche bénéficie également de l'appui financier de la Direction générale à la



Le colloque de mai 1963 sur « La planification comme processus de décision » est l'un des actes fondateurs du CERAT. À cette occasion, l'IEP accueille un certain nombre de hauts fonctionnaires et de responsables universitaires. Ici Jean-Louis Quermonne présente le colloque. On reconnaît à droite le préfet Doublet, fidèle partenaire de l'IEP et, tout au fond sur la gauche de la photo, Charles Roig et sa barbe.

(Cliché *Le Dauphiné Libéré*)

recherche scientifique et technique. Sans que l'acronyme soit officialisé, le CERAT est donc bien né en 1963, avec au centre de ses préoccupations le Plan, et, surtout, sa régionalisation.

Le Centre de recherche sur l'aménagement du territoire prend forme au moment où un troisième cycle est mis en place à l'IEP de Grenoble. C'est un point important rappelé par Marie-Françoise Souchon-Zahn, qui souligne que les débuts du CERAT ont été alimentés par les travaux des étudiants issus de ce troisième cycle. Le développement de l'activité de recherche va en effet de pair avec la création de ce cursus universitaire, qui visait à former les étudiants à une spécialité mais aussi et surtout à l'apprentissage d'une démarche de recherche. L'intitulé de l'un des deux séminaires de troisième cycle alors mis en place est très révélateur de ces liens puisqu'il porte sur l'aménagement du territoire, et plus spécifiquement sur « les aspects administratifs de la planification régionale ». Ce séminaire est d'ailleurs assuré par Pierre Bolle, Jean-Louis Quermonne et Charles Roig, assistés de Maurice Croisat, et doit permettre l'association des élèves du cycle supérieur de science politique aux travaux de recherche entrepris à l'institut.

Au début des années soixante, l'aménagement du territoire et la régionalisation émergent donc comme des thématiques phares à l'IEP de Grenoble. En plus du séminaire de troisième cycle, l'aménagement du territoire est aussi au programme du second cycle ; Pierre Bolle nous rappelle qu'il a animé un séminaire d'aménagement du territoire avec différents collègues entre 1962 et 1973. C'est sur ces domaines que l'institut grenoblois entend construire sa spécialité de recherche, thématiques qui sont au cœur de l'actualité politico-administrative du moment. Le Centre de recherche sur l'aménagement du territoire de Grenoble naît en effet la même année que la DATAR⁴ et un an avant la réforme qui institutionnalise les Circonscriptions d'action régionale et place à leur tête des préfets coordinateurs. Dans son témoignage, Jean-Louis Quermonne souligne que l'époque était effectivement aux discussions sur la régionalisation et que l'aménagement du territoire était alors une « action publique innovante ».

L'actualité ne saurait cependant éclairer à elle seule le choix de ces thèmes comme spécialité grenobloise : quel sens cela avait-il pour une institution comme l'IEP de Grenoble de s'intéresser à la régionalisation et à l'aménagement du territoire ? Les témoignages recueillis et les quelques traces écrites auxquelles nous avons eu accès permettent seulement d'esquisser quelques hypothèses mais ce sujet mériterait assurément que l'on s'y attarde plus longuement. Jean-Louis Quermonne, de par ses affinités et ses relations, trouvait des oreilles attentives dans les administrations les plus



Sur ce cliché, pris lors des cérémonies organisées pour les vingt ans de l'IEP de Grenoble, début mai 1968, on reconnaît au premier rang de droite à gauche le directeur de l'ENA, M. Gazier, Jacques Chapsal (Sciences Po Paris), André Mathiot (fondateur et premier directeur de l'IEP de Grenoble) et Pierre Mendès France.

Au second rang, Hubert Brochier, X.,X., Hubert Dubedout, sans doute Louis Mermaz, X., M. Vincent (directeur de banque et chargé de cours à l'IEP).

Au 3ème rang, Paul Jargot, maire de Crolles et Guy Névache. L'avant-dernier au bout du banc est peut-être l'architecte Pouradier-Duteil.

Pendant ce temps, Jean-Louis Quermonne, Jérôme Monod et le recteur Maurice Niveau siégeaient à la tribune.

(Cliché *Le Dauphiné Libéré*)



Pose de la première pierre du CERAT en mai 1968. Au premier plan, Jérôme Monod, délégué-adjoint à la Datar. Derrière lui, le recteur Niveau et Jean-Louis Quermonne. Derrière le maçon à gauche, André Mathiot, cachant en partie Hubert Brochier ; à droite, M. Gazier. A l'extrême gauche du cliché, on reconnaît Lucien Nizard et sa pipe.

(Cliché *Le Dauphiné Libéré*)

engagées dans ces réformes liées à l'aménagement du territoire et à la régionalisation. Une autre hypothèse à creuser serait celle du positionnement de l'IEP de Grenoble vis-à-vis des centres parisiens. Ce qui est frappant en effet dans les archives de l'époque, c'est la façon dont l'existence de « Sciences Po Grenoble » est associée à l'idée de décentralisation. Ce qui ressort de ces documents, c'est que, pour vivre, l'IEP de Grenoble a besoin de la décentralisation et, que, en même temps, l'IEP concrétise une forme de décentralisation. Ainsi, en mars 1962, Jean-Louis Quermonne interpelle la FNSP sur sa « décentralisation », lui demandant de faire « un effort d'équipement pour les centres de province identique à celui qu'elle consent à l'IEP de Paris »⁵, tandis que le livret de l'année universitaire 1963/1964 fait de l'Institut d'études politiques de Grenoble un outil au service de la décentralisation⁶. L'aménagement du territoire et la régionalisation sont donc des thèmes de recherche liés à l'actualité des réformes du moment mais ils relèvent aussi d'une forme de conviction politique, tout en participant d'une stratégie de renforcement d'une institution d'enseignement et de recherche en province. Pour reprendre les mots de François d'Arcy⁷ : « Une des volontés de l'IEP de Grenoble, c'était de montrer qu'on pouvait faire une carrière en province sans avoir besoin à un moment d'aller à Paris ».

Ce positionnement vis-à-vis de Paris est intéressant à relever car il est frappant de voir que la hiérarchie Paris/province est souvent dans les esprits et conditionne bien des jugements et prises de position : il faut à la fois se démarquer de Paris, pour exister, et l'imiter, car la capitale est le lieu où se fixent les normes. Plusieurs rapports scientifiques portent la trace de la permanence de cette référence parisienne, où « le centre » apparaît à la fois comme un concurrent déloyal et comme un modèle. Le rapport scientifique 1969/1970 met ainsi en avant la difficulté à recruter des chercheurs expérimentés « du fait de la répugnance des chercheurs parisiens à aller en province ». Plus tard, le rapport 1982/1986 présente le CERAT comme l'un des pôles les plus importants en science politique « en dehors de Paris » ; celui de 1986/1990 souligne la nécessité de ne pas rester un centre « provincial » et de s'ouvrir sur les réseaux internationaux. Dans le même registre, la démarche de Frédéric Bon, relatée par Yves Schemeil dans ce chapitre, est source d'étonnement et apparaît comme un cas relativement atypique : pourquoi quitter Paris pour Grenoble ? François d'Arcy souligne qu'il était plus facile de se faire reconnaître localement et d'accéder à des responsabilités en province⁸ ; il n'en reste pas moins que les ambitions intellectuelles de Frédéric Bon étaient « réputées trop grandes pour se limiter à une institution de province », comme le rappelle Yves Schemeil. L'arrivée de Frédéric Bon en 1974 montre en tout cas que le CERAT est

alors devenu un centre de recherche suffisamment important pour attirer des chercheurs qui ont commencé une carrière ailleurs.

En dix ans, le CERAT a en effet beaucoup évolué. Le gonflement des effectifs est un premier signe de ce changement. Alors qu'en 1963 le Centre de recherche sur l'aménagement du territoire est associé au nom de cinq personnes⁹, dont aucune n'a un statut de chercheur permanent, en juin 1974 le CERAT compte vingt-sept chercheurs et enseignants-chercheurs, quatre collaborateurs techniques et neuf administratifs. Par la suite, le chiffre relatif au personnel administratif et de documentation se stabilise mais le nombre de chercheurs ne cesse d'augmenter : trente-deux en 1982, une cinquantaine en 1994¹⁰, une centaine aujourd'hui. Cette évolution illustre les grands moments de la vie du laboratoire. La montée en puissance du début des années soixante-dix correspond à l'essor de la recherche contractuelle. Elle est suivie d'une régression en 1976/1978, liée à des crises financières mais aussi au départ de l'équipe « pouvoir urbain », qui s'explique par des divergences de nature politique (cf. introduction partie II). La remontée à partir du début des années quatre-vingt s'explique par le recrutement de nouveaux chercheurs, titulaires et non plus contractuels, suite à la politique de stabilisation et de titularisation des personnels de recherche lancée à la fin des années soixante-dix. Le départ de certaines équipes au début de la décennie quatre-vingt-dix se traduit par une petite baisse d'effectifs, compensée ensuite par de nouveaux recrutements et le retour des chercheurs issus de l'ancienne équipe « études urbaines », devenue CIVIL¹¹. Enfin, le fort gonflement de la dernière décennie, très net dans le tableau ci-dessous, s'explique principalement par la forte augmentation de la catégorie des « chercheurs associés »¹², le nombre de chercheurs CNRS ou FNSP affectés au CERAT étant stable pour sa part. L'afflux de chercheurs associés, entre 1998 et 2003, correspond à une meilleure définition des critères et procédures d'admission. Le décompte des doctorants est aussi devenu plus systématique au cours des années récentes alors que, pendant longtemps, seuls les étudiants bénéficiant d'une bourse étaient officiellement rattachés au laboratoire. Quant à la stabilité du nombre d'ITA, elle peut s'expliquer par la bonne capacité de cette équipe à s'adapter à de nouvelles contraintes et à des charges supplémentaires de travail.

PERSONNEL	1968	1970	1974	1978	1982	1986	1990	1994	1998	2002	2004
Clerciens	14	23	27	27	32	38	52	51	65	90	111
• Contractuels	7	14	12	3							
• Chercheurs CNRS	2	2	4	7	13	16	14	11	18	18	18
• Chercheurs FNRS		1	5	4	4	4	4	4	4	4	4
• Ingénieurs IRI							1	2	2	2	2
• Enseignants	5	6	6	10	9	12	14	12	19	18	17
• Doctorants				3	6	7	16	19	14	22	32
• Chercheurs assoc.								3	6	26	38
Technique et admin.	5	13	13	10	10	10	8	10	9	10	11

L'activité du centre, telle qu'elle apparaît à travers le nombre de publications, suit les courbes ascendantes des effectifs : entre 1963¹³ et 1968, les travaux du CERAT donnent lieu à une petite dizaine de publications, sous la forme de *Cahiers de la FNRS* et de *Cahiers de l'IEP* pour l'essentiel ; dix ans plus tard, pour la seule année 1978, le chiffre atteint la quarantaine tandis que le type de publications s'est diversifié (ouvrages, articles, communications, rapports, thèses...). En 1988 le chiffre n'est pas loin de cent cinquante. Par la suite, il fluctuera d'une année sur l'autre mais dépassera toujours très nettement la centaine, pour atteindre parfois les trois cents¹⁴.

Ces évolutions quantitatives montrent de façon très nette que le CERAT change progressivement de dimension. Au-delà des chiffres, le changement vient aussi d'une évolution du statut du centre. Une étape majeure est la reconnaissance du CERAT par les grandes institutions de recherche : l'obtention en 1967 du statut d'équipe de recherche associée (ERA) du CNRS¹⁵ et de centre régional de la FNRS¹⁶ pose le CERAT comme un véritable centre de recherche scientifique. Marie-Françoise Souchon-Zahn relate les détails de la reconnaissance par le CNRS ; elle a vécu ces débuts de l'intérieur puisqu'elle fut la première personne recrutée comme chercheur CNRS au CERAT. Peu avant elle, Charles Roig avait quitté son statut d'enseignant pour endosser celui de maître de recherche au CNRS¹⁷. En 1968, il y a donc deux chercheurs CNRS au CERAT ; ils sont aujourd'hui près de vingt, ingénieurs, chargés ou directeurs de recherche. Pour ce qui est de la FNRS, son appui a été effectif dès les débuts du Centre de recherche sur l'aménagement du territoire et l'association du CERAT à la FNRS est un élément fort de l'identité du laboratoire, même si elle l'est sans doute moins aujourd'hui qu'aux débuts du laboratoire. Malgré les tensions passagères évoquées par Jean-Louis Quermonne ou le sentiment de manque de

reconnaissance lié à la situation provinciale que suggère Guy Saez¹⁸, le soutien de la Fondation est resté constant au fil des années, comme le souligne Pierre Kukawka, un des quatre chercheurs FNSP actuellement en poste au CERAT.

Par la suite, la politique du CNRS concernant les équipes de recherche poussera le CERAT à des évolutions institutionnelles. Le passage de « équipe de recherche associée » à « unité de recherche associée » ne correspond pas vraiment à un changement ; en revanche, la transformation en UMR, en 1995, marque une transformation notable. Guy Saez, directeur du CERAT à ce moment-là, en souligne les enjeux et les modalités dans la dernière partie de l'ouvrage. Ce passage en UMR est notamment marqué par l'intégration au CERAT d'une partie des chercheurs d'une équipe alors associée à l'Institut d'urbanisme de Grenoble : l'équipe CIVIL, devenue aujourd'hui « pôle Villes et Solidarités ». Cette intégration, qui a lieu dans un contexte de constitution de grosses unités de recherche, est en fait une réintégration puisque CIVIL comprend une partie des chercheurs de l'équipe « études urbaines » qui avaient quitté le CERAT quelques années auparavant (1991)¹⁹. Ce groupe a d'ailleurs une histoire bien particulière au sein du CERAT puisqu'il est issu d'une structure associative, le GETUR, dont cinq des membres sont entrés au CERAT entre 1980 et 1982, au moment où ils ont intégré le CNRS²⁰. Faute d'avoir le regard des personnes directement concernées par ces entrées et sorties, qui n'ont pas souhaité s'exprimer, la place de ce pôle au sein du CERAT est évoquée au fil de l'ouvrage dans plusieurs contributions.

Deux ans après le départ de l'équipe « études urbaines », c'est au tour de l'équipe « attitudes politiques et systèmes d'opinion » de quitter le CERAT, pour former un autre centre à partir du CIDSP, structure créée en 1986 par Frédéric Bon pour abriter des activités d'archivage et de diffusion de données, en lien avec la Banque de données socio-politiques (BDSP)⁶. Le début des années quatre-vingt dix est donc marqué par les départs. La tendance semble aujourd'hui être plutôt au rapprochement d'équipes : dans le cadre d'une nouvelle politique du CNRS, les équipes du CIDSP et du CERAT ont en effet été réunies au sein d'une même UMR composée de trois laboratoires, l'UMR PACTE²². La vie institutionnelle d'un centre de recherche comme le CERAT est ainsi faite d'entrées et de sorties, de divorces, parfois douloureux, et de nouveaux contrats de mariage... L'histoire de la dernière étape, la création du PACTE, reste à écrire ; elle était encore trop fraîche pour figurer dans ce volume et Philippe Warin, qui a eu à gérer avec Bruno Cautrès (CIDSP) et Martin Vanier (Territoires) la construction de cette nouvelle UMR, a préféré laisser pour plus tard le récit de cet événement institutionnel.

Au fil des quarante années qui se sont écoulées depuis sa création, le CERAT n'a pas évolué seulement en taille et en statut institutionnel. Ses activités aussi ont changé. À ses débuts, du fait notamment de ses relations privilégiées avec la DATAR et des contrats que le CERAT signe avec cette administration, les activités de documentation occupent une place importante. Dans les années soixante, le CERAT se présente d'ailleurs comme un centre de recherche et de documentation²³. Une partie importante des chercheurs contractuels recrutés au CERAT dans les années 1967/1968 le sont pour cette activité documentaire, qui consiste pour l'essentiel en la réalisation d'un fichier sur l'aménagement du territoire et l'action régionale : les ouvrages, documents officiels, articles de périodiques traitant de ces sujets sont recensés et mis en fiche, ce qui représente environ 6 000 références à l'année. Bruno Jobert rappelle dans le chapitre suivant que c'est dans le cadre de ce contrat documentaire avec la DATAR qu'il est arrivé au CERAT en 1967, année où démarre le travail de « l'équipe fichier ». Marie-Françoise Souchon-Zahn évoque, quant à elle, une autre activité du CERAT liée à ses relations avec la DATAR : *l'Annuaire de l'aménagement du territoire*. Cette publication annuelle rassemblait à la fois une bibliographie commentée et un ensemble d'articles concernant, de façon large, l'aménagement du territoire et le développement régional. Le premier volume, paru en 1968, comprend par exemple des contributions de Serge Antoine, de la DATAR, de Pierre Grémion et Jean-Pierre Worms, de Jean-Louis Quermonne, de Pierre George... Comme il l'explique dans sa contribution, c'est notamment par le biais de cet annuaire que François d'Arcy entre en relation avec le CERAT : il y publie en effet une contribution sur la SCET²⁴, dans le deuxième volume paru en février 1969. Publié à La Documentation française puis aux Presses universitaires de Grenoble, l'annuaire cessera de paraître en 1978, remplacé pendant un temps par les *Cahiers de l'aménagement du territoire*, dont il sortira huit numéros entre 1977 et 1984. L'arrêt de ces publications marque d'une certaine façon la fin d'une époque où l'image du CERAT était liée à la DATAR et aux questions d'aménagement du territoire et de développement régional. Cette époque verra d'ailleurs naître et disparaître un autre type d'activité, également liée à la DATAR : celle de la Cartothèque nationale des faits économiques et sociaux, dont l'objet était la collecte, la « mise en film » et l'analyse de cartes.

La partie suivante montre que les thématiques de recherche et les centres d'intérêt du CERAT évoluent assez rapidement après la focalisation initiale sur les questions d'aménagement du territoire. L'arrivée de nouvelles personnalités comme Lucien Nizard²⁵, qui s'intéresse plus directement à l'administration économique et à la planification, a en effet introduit de

nouvelles préoccupations scientifiques et de nouvelles approches. Les contrats de recherche, passés notamment (mais pas exclusivement) avec le Commissariat général au Plan et le ministère de l'Équipement, entraînent aussi les chercheurs du CERAT sur d'autres terrains. La planification urbaine, le « pouvoir urbain », l'industrialisation, et bien d'autres thèmes, deviennent ainsi de nouveaux sujets d'étude, à un moment où la recherche contractuelle constitue l'essentiel de l'activité. C'est aussi dans ce cadre que se construisent les premières réflexions sur la sociologie de l'État, autour de Lucien Nizard, qui travaille notamment avec le Commissariat général au Plan.

L'importance initiale de la recherche contractuelle dans le volume d'activités du CERAT se traduit par la présence d'un grand nombre de chercheurs contractuels, dont les salaires sont liés à ces financements. Au début des années soixante-dix, les personnels embauchés par la FNSP ou le CNRS sont en effet peu nombreux. La forte proportion de chercheurs contractuels n'est d'ailleurs pas sans poser de problèmes de gestion du personnel, difficultés évoquées par plusieurs des contributeurs qui ont connu cette époque. Il fallait alors sans arrêt trouver de nouveaux financements pour maintenir les chercheurs contractuels en poste, ce qui n'empêchait pas, parfois, les préavis de licenciement. La situation change dans les années quatre-vingt : plusieurs chercheurs recrutés par le CNRS ont été affectés au CERAT pendant les années soixante-dix et, surtout, la titularisation par l'État de chercheurs contractuels, au tournant de la décennie, stabilise le personnel et le rend moins dépendant des ressources contractuelles. Comme l'explique André Bruston, les ressources contractuelles diminuent ensuite de façon assez nette, sans disparaître cependant. Les contrats sont alors vus plus comme un moyen pour les chercheurs en poste d'avoir accès à de nouveaux terrains et d'alimenter leurs réflexions. C'est plus ou moins la situation qui prévaut encore actuellement, même si les différents témoignages rassemblés dans cet ouvrage (mais aussi les débats en cours²⁶) montrent que les appréciations sur l'intérêt de la recherche contractuelle sont relativement contrastées.

L'histoire institutionnelle esquissée dans cette introduction est évoquée, en filigrane, dans toutes les contributions rassemblées dans l'ouvrage ; c'est en effet le cadre dans lequel s'inscrivent les activités des membres du laboratoire. Les textes de ce premier chapitre en traitent cependant plus directement, évoquant notamment les débuts du CERAT et les relations avec quelques partenaires institutionnels privilégiés. L'évocation de figures marquantes du CERAT est aussi l'occasion de rappeler des moments importants de l'histoire du laboratoire.

■

¹ À l'époque, très peu d'enseignants sont rattachés à l'IEP de Grenoble, dont le corps enseignant est majoritairement composé de professeurs des facultés de droit et sciences économiques et lettres et sciences humaines de Grenoble. L'IEP compte à la rentrée 1963 quatre maîtres-assistants et cinq assistants.

² Source : archives IEP (comptes-rendus des Conseils de perfectionnement).

³ Il aurait été intéressant de se pencher sur les suites de ce centre mais nous n'avons pas pu creuser ce point.

⁴ Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

⁵ Conseil de perfectionnement du 26 mars 1962. La discussion se termine par « un vœu favorable à la poursuite des démarches engagées par le directeur avec la Fondation nationale des sciences politiques. »

⁶ p.5 : « Au service de la décentralisation, l'Institut d'études politiques de Grenoble entend développer de plus en plus la documentation et la recherche ».

⁷ Voir sa contribution dans le dernier chapitre.

⁸ Ibidem.

⁹ Cf. supra : Jean-Louis Quermonne, Charles Roig, Pierre Bolle, Pierre Préau, Maurice Croizat.

¹⁰ Y compris les doctorants et les chercheurs associés, catégories qui n'existaient pas en 1984.

¹¹ À ne pas confondre avec l'équipe « pouvoir urbain » mentionnée ci-dessus : comme expliqué plus bas, l'équipe « études urbaines » est issue d'une structure de recherche associative, le GETUR (groupe d'études urbaines), tandis que l'équipe « pouvoir urbain » (désignée dans certaines contributions sous l'étiquette « équipe Mingasson », du nom de l'un de ses animateurs) était constituée de chercheurs contractuels et de chercheurs sur poste qui défendaient des analyses très marquées par les travaux d'Althusser et Poulantzas.

¹² Catégorie qui regroupe aujourd'hui une grosse trentaine de personnes et qui comprend aussi bien des chercheurs affectés à d'autres laboratoires et des enseignants-chercheurs en poste ailleurs qu'à l'IEP que des docteurs sans poste.

¹³ Les premières publications datent en fait de 1965.

¹⁴ Nous remercions ici le service Publications-information, qui a effectué un recensement du nombre de publications par catégorie depuis 1977, date de création de la Cellule d'information et de diffusion. Un catalogue des publications a par ailleurs été réalisé pour la période 1968-2004 : les 300 références recensées, présentées en détail, donnent une bonne idée de la production scientifique du CERAT.

¹⁵ Pour être très précis, l'ERA devient alors une composante du CERAT (les chercheurs contractuels ne font pas partie de l'ERA). La fin de la distinction entre l'ERA et le CERAT date de janvier 1979 (sur ce point, voir la contribution de François d'Arcy, dans le dernier chapitre).

¹⁶ La dénomination change quelques années plus tard et l'on parle aujourd'hui de centre associé à la FNSP.

¹⁷ Avant la création du CERAT il y avait déjà des personnels CNRS à l'IEP : les collaborateurs techniques du centre de documentation.

¹⁸ Voir dernière partie.

¹⁹ Une partie des membres de cette équipe forme le CIVIL, rattaché à l'Institut d'urbanisme de Grenoble tandis que d'autres fondent, avec des chercheurs issus du CEPS, un autre laboratoire de recherche (CRISTO), sur le thème des innovations socio-techniques et des organisations industrielles.

²⁰ Les cinq personnes du GETUR qui rejoignent le CERAT au début des années quatre-vingt sont : René Ballain, Alain Jeantet, Claude Jacquier, Gilbert Leconte et Henri Tiger.

²¹ CIDSP : Centre d'informatisation des données socio-politiques. Suite à l'intégration de cette équipe issue du CERAT, le CIDSP devient en 1994 une unité propre du CNRS (Unité de Services et de Recherche, USR 707).

²² Créée officiellement au 1er janvier 2004, l'UMR PACTE réunit le CERAT, le CIDSP, et le laboratoire Territoires, lié à l'Institut de géographie alpine (IGA).

²³ « En matière de documentation le Centre entend remplir les fonctions d'une unité hautement spécialisée et effectivement décentralisée, de dimension et de niveau national, assurant le dépistage, l'accumulation et le traitement des documents, ainsi que la diffusion la plus large des résultats de ce travail de documentation ». *Livret de présentation du Centre d'étude et de recherche sur l'administration économique et l'aménagement du territoire*, 1968, p.7.

²⁴ Société centrale d'équipement du territoire, sujet de sa thèse.

²⁵ Maître de conférence agrégé des facultés de droit (droit public), il arrive à l'IEP de Grenoble au milieu des années soixante et rejoint tout de suite l'équipe du Centre de recherche sur l'administration et l'aménagement du territoire.

²⁶ L'avenir de la recherche incitative est actuellement un sujet de préoccupations : le CERAT a ainsi organisé un séminaire avec des commanditaires de recherche le 8 juin 2004, dans le cadre des « États généraux de la recherche ». La question aujourd'hui soulevée par la recherche contractuelle est moins celle du statut des personnels (même s'il y aurait beaucoup à dire sur les chercheurs en CDD rattachés aux laboratoires publics) que celle du positionnement face à la « demande sociale ».